SOUTIEN ÉCOUTE PRISON DE L'ESSONNE

Vêtements autorisés par le Centre Pénitentiaire de Fleury Mérogis

(2026)

- T-shirt
- Boxer/caleçon
- Chemise (manches longues)
- Jean
- Jogging
- Short (sport)
- Pyjama
- Anorak, doudoune, blouson
- Veste polaire
- Pull
- Sweat
- Bonnet (non doublé)
- Paire de gants (en laine ou acrylique)
- Serviette de toilette
- Drap de bain (< 1,20 mètre)
- Basket (*les plus simples possibles pour ne pas sonner aux portiques*)

/!\ ATTENTION SONT INTERDITS /!\

Les vêtements à capuches, cols roulés, et tours de cou

Les couleurs : BLEU (toutes les nuances), VERT, KAKI, CAMOUFLAGE, ROUGE

Les textiles : CUIR et SIMILI CUIR

Les boutons et fermetures éclair (zip) : EN MÉTAL

Les vêtements refusés par le centre pénitentiaire seront donnés à des associations caritatives.